

Employer un ou une assistante maternelle en toute simplicité

1 Je fais le point sur mes besoins et ceux de mon enfant

Date d'embauche, horaires, congés, valeurs éducatives, cadre de vie, lieux de fréquentation, organisation de la journée, alimentation, présence d'autres personnes ou animaux au domicile : je réfléchis au cadre d'accueil de mon enfant.

3 Je procède à l'embauche de l'assistant ou assistante maternelle

J'établis un contrat de travail en deux exemplaires, modèle disponible sur pajemploi.urssaf.fr, mentionnant notamment la période d'essai, les horaires d'accueil, la rémunération, les congés payés et jours fériés ainsi que le mes indemnités. Je demande ensuite le complément de libre choix du mode de garde (CMG) à la Caf pour obtenir mon immatriculation employeur. Enfin, j'enregistre mon employé sur pajemploi.urssaf.fr.



2 Je trouve l'assistant ou assistante maternelle qui me correspond

Je contacte mon Relais Petite Enfance référent (RPE) - voir coordonnées ci-après - je consulte le site monenfant.fr et/ou je participe aux rencontres organisées par année par la Ville pour obtenir les contacts des assistantes maternelles résidant à Évry-Courcouronnes.

4 Je déclare les salaires

Je déclare les salaires entre le 25 du mois et le 5 du mois suivant sur pajemploi.urssaf.fr. Je rémunère mon employé via le service Pajemploi+, par virement, chèque, espèces avec reçu, ou via les chèques emploi-service. Les bulletins de salaire sont générés par Pajemploi et les aides de la Caf automatiquement versées.



En cas de question, je fais appel à un Relais Petite Enfance.

Pour les habitants des quartiers Aunettes, Centre-ville Sud et Épinettes

Relais Petite Enfance des Aunettes
Maison de quartier des Aunettes
1 rue de l'École
Tél. : 01 64 93 78 95
rpe.aunettes@evrycourcouronnes.fr

Pour les habitants des quartiers Canal et Courcouronnes centre

Relais Petite Enfance du Bois de mon Cœur - Pôle enfance du Bois de mon Cœur
Place des Flamandes / Allée Jeff
Tél. : 01 64 97 81 91
rpe.bdmc@evrycourcouronnes.fr

Accueil téléphonique :

Le matin étant un créneau réservé aux animations avec les assistantes maternelles, merci de privilégier les appels sur le temps d'ouverture en après-midi de 13h30 à 17h30. Si les responsables ou la secrétaire ne peuvent vous répondre, laissez vos coordonnées et le motif de votre appel sur le répondeur. Elles vous contacteront pour fixer un rendez-vous selon vos besoins.

Pour les habitants des quartiers Aguado, Champrier du Coq, Bras de Fer, Mousseau, Parc aux Lièvres et Village

Relais Petite Enfance du Parc aux Lièvres
Maison des Services Publics Gisèle-Halimi
3 rue George Sand
Tél. : 01 60 78 22 15
rpe.pal@evrycourcouronnes.fr

Pour les habitants des quartiers Bois Sauvage-Bois Guillaume, Centre-ville Nord, Champs-Élysées, Grand Bourg, Petit Bourg et Pyramides

Relais Petite Enfance des Pyramides
405 square Jacques Prévert
Tél. : 09 77 54 59 26
rpe.pyramides@evrycourcouronnes.fr

Une assistante maternelle pour mon enfant



Les assistants et assistantes maternelles proposent aux enfants un accueil sécurisant, personnalisé, épanouissant et accessible. Découvrez comment faire appel à leurs services en toute simplicité.



Édito

Chers parents et futurs parents,

Confier son enfant à une personne ou à une institution n'est pas chose facile. Les questions et les appréhensions sont nombreuses car, en plus de devenir parents, il vous faut également faire le choix d'un mode d'accueil adapté à votre vie de famille et surtout aux besoins de votre enfant.

Aux côtés des crèches, des haltes-garderies et des multi-accueils, plus de 300 assistantes maternelles agréées résident sur le territoire et sont formées pour prendre soin de votre enfant au quotidien.

Découvrez ici tous les avantages de ce mode d'accueil et les démarches liées à la recherche et à l'embauche d'un ou d'une assistante maternelle.

Stéphane BEAUDET
Maire d'Évry-Courcouronnes

Corinne BOURGEOIS
Adjointe au maire chargée de la Petite enfance, de la restauration municipale et du GIP-SAE



Faire appel à un assistant ou une assistante maternelle, c'est bénéficier d'un accueil :

Sécurisant

Pour exercer, l'assistant ou l'assistante maternelle doit obtenir un **agrément** délivré par le Président du Conseil départemental de l'Essonne. Le département organise et finance une **formation initiale obligatoire de 120h**, qui intègre notamment les gestes de premiers secours. Véritables professionnels de la petite enfance, ils ou elles ont accès à la **formation continue tout au long de leur carrière**. Ils ou elles peuvent accueillir jusqu'à 4 enfants, âgés de 0 à 18 ans, au sein de leur domicile ou d'une maison d'assistants ou assistantes maternelles.

Personnalisé

Parce que les enfants sont en petit nombre, l'assistant ou assistante maternelle est en capacité de **s'adapter aux besoins spécifiques de chacun** d'entre eux, à travers des jeux, des temps calmes, des sorties, des soins, des échanges. Cela favorise le **développement de l'enfant, l'éveil du langage, la motricité tout en répondant à ses besoins affectifs**.

Chaque jour, l'assistant ou assistante maternelle et les parents prennent le temps d'échanger afin de raconter le déroulement de la journée de l'enfant et **d'assurer une continuité éducative**.

Épanouissant

La plupart des assistants ou assistantes maternelles accueillent plusieurs enfants, ce qui permet aux enfants de se familiariser à la **vie en collectivité** en douceur, sans toutefois en subir les désagréments, comme des bruits ou des niveaux sonores élevés, générateurs de fatigue, tout au long de la journée.

Par ailleurs, les professionnels du territoire bénéficient d'une **offre d'activités et de temps collectifs proposés par les Relais Petite Enfance et les partenaires locaux** (ludothèque, médiathèque) favorisant l'éveil et le développement de l'enfant.

Accessible

Le **Caf prend en charge une partie du salaire** de l'assistant ou assistante maternelle grâce au complément du libre choix du mode de garde, calculé en fonction des revenus du foyer.

Les **démarches administratives sont par ailleurs facilitées** grâce aux plateformes de la Caf et de Pajemploi.

Les **professionnel(le)s des Relais Petite Enfance sont également disponibles pour informer les parents dans leurs démarches**, notamment concernant la recherche et l'embauche et orienter vers les partenaires.

